

# ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2017

---

ORIENTATION ET RÉUSSITE DES ÉTUDIANTS - (N° 391)

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

## AMENDEMENT

N° AC49

présenté par

Mme Buffet, Mme Bello et Mme Faucillon

-----

### ARTICLE PREMIER

Supprimer la dernière phrase de l'alinéa 5.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'un amendement de repli visant à supprimer la disposition « Oui si », subordonnant l'inscription d'un bachelier à l'acceptation du bénéfice des dispositifs d'accompagnement pédagogique.

En effet, il ne peut pas avoir d'un côté les étudiantes et étudiants non bénéficiaires de ces dispositifs et de l'autre des étudiantes et étudiants obligés de suivre ces dispositifs, sous peine de rupture d'égalité.

Le choix doit revenir aux bachelières et bacheliers et l'inscription doit rester libre et sans contreparties.